

ARRETE ARS/DAOSS/DCT/SAE
N° 971-2021-10-13-0008

Portant modification de l'arrêté n° 971-2021-03-18-00006
Fixant le calendrier indicatif des appels à projets médico-sociaux
sous compétence de l'Agence de Santé pour l'année 2021

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE
GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-1 à 313-8 et R.313-1 relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles, modifié par le décret n° 2014-656 du 30 mai 2014 ;

VU le décret du 7 mars 2018 portant nomination de Madame Valérie DENUX en qualité de Directrice Générale de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;

VU l'arrêté ARS/DAOSS/DCT n° 971-2020-08-25-002 modifiant la composition de la Commission de sélection d'appel à projets au titre des activités autorisées par la Directrice Générale de l'Agence de Santé ;

VU l'arrêté ARS/DAOSS/DCT n° 971-2021-03-18-00006 fixant le calendrier indicatif des appels à projets médico-sociaux sous compétence de l'Agence de Santé pour l'année 2021 ;

Considérant les besoins médico-sociaux recensés dans le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale 2018-2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les appels à projets médico-sociaux pour le second semestre de l'année 2021 seront organisés selon le calendrier indicatif suivant :

SDCT

Catégorie de service Ou d'établissement médico-social concerné	Public concerné	Territoire	Localisation	Nature de l'opération	Capacité (places)	Mois / Période prévisionnelle de lancement de l'appel à projet
Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) - hors les murs	Personnes majeures, durablement sans-abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères	Iles du Nord et/ou Guadeloupe	Saint-Martin Guadeloupe	Création	8	2 ^{ème} semestre 2021
Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)	Personnes majeures sans domicile fixe atteintes de pathologies lourdes et chroniques	Iles du Nord et Guadeloupe	Saint-Martin Centre Sud Basse-Terre	Création	5 10 9	2 ^{ème} semestre 2021
Lits Halte Soins Santé (LHSS)	Toute personne ne disposant pas de domicile, dont la pathologie ou l'état général, somatique et/ou psychique, ne nécessite pas de prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue	Iles du Nord	Saint-Martin	Création	7	2 ^{ème} semestre 2021
SESSAD Autisme		Guadeloupe	En cours de définition	Création ou renforcement	A définir	2 ^{ème} semestre 2021
GEM Autisme	Public partageant des problématiques de santé ou de situation de handicap générées par des troubles pouvant avoir des origines diverses, y compris du neuro-développement Personnes désireuses de rompre leur isolement et de participer aux différents temps d'échanges, d'activités et de rencontres du groupe d'entraide mutuelle	Guadeloupe	En cours de définition	Création	1 GEM	2 ^{ème} semestre 2021
SSIAD Renforcé	Personne âgée dépendante	Guadeloupe, Iles du Nord	Non définie			2 ^{ème} semestre 2021

SAE

Catégorie de service Ou d'établissement médico-social concerné	Public concerné	Territoire	Localisation	Nature de l'opération	Capacité (places)	Mois / Période prévisionnelle de lancement de l'appel à projet
Solution de Répit	Enfants ou Adultes handicapés souffrant d'un handicap	Guadeloupe	Sud Basse-Terre Centre Nord Grande-	Création	2 projets (territoire distinct)	3 ^{ème} trimestre 2021

	intellectuel, moteur ou somatique grave, ou polyhandicapés, ou avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)		Terre			
Mise en place d'une as-treinte de nuit mutualisée d'IDE	Personnes âgées dépendantes	Guadeloupe	Sud Basse-Terre Centre Nord Grande-Terre	Création	3 projets (territoire distinct)	2 ^{ème} trimestre 2021
Hébergement Temporaire d'urgence, de sortie d'hospitalisation difficile et/ou de répit	Personnes âgées dépendantes	Guadeloupe	Sud Basse-Terre Centre Nord Grande-Terre	Transformation	à préciser	4 ^{ème} trimestre 2021
Mise en place d'un chargé de mission « Qualité et Gestion des risques ESMS » mutualisé	Personnes âgées dépendantes	Guadeloupe	Sud Basse-Terre Centre Nord Grande-Terre	Création	2 projets (territoire distinct)	4 ^{ème} semestre 2021
	Enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou Adultes handicapés souffrant d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou polyhandicapés			Création	2 projets (territoire distinct)	4 ^{ème} semestre 2021

Les informations relatives à ces appels à projet seront publiés et consultables sur le site de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy : <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/> (rubrique « Appel à projet »).

ARTICLE 2 :

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans le délai deux mois suivant la date de publication.

ARTICLE 3 :

En cas de modification substantielle, ce calendrier pourra être révisé. Cette révision sera rendue publique dans les mêmes conditions que la publication initiale.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture Guadeloupe.

Fait à Gourbeyre le,

13 OCT. 2021

La Directrice Générale
Valérie DENUX

